

FOLLENBANT Smeric Adolphe
Né à Feneu le 26 avril 1821 - études Combrée
Tours Augers 5 juin 1841
Mineur Nantes 21 mai 1842 de Hérce
S/diaque Augers 23 dec. 43
diaque " 10 5. 45

Mineur Nantes - Junonnie 19. 5. 1842

Prêtre 20 dec. 1845 à Augers et
Professeur à Combrée
Vic. à S. Serge 17 Mai 1848

A Solesmes depuis le 9 février 1857.
Profès le 8 septembre 1858 -
Cure de Solesmes 10 février 1860
Décédé à Solesmes le décembre 1880

gère propriétaire

Aubry, le 5 décembre 1847, il avait été ordonné prêtre le 26 décembre 1871, et nommé quelques jours après vicaire à Liré.

Œuvre des Dames Veilleuses

Dimanche prochain, 12 décembre la réunion mensuelle de l'Œuvre des Dames-Veilleuses et Assistantes des malades à domicile aura lieu au salon de la cure de Saint-Serge, à l'issue des Vêpres.

Œuvres de la Propagation de la foi et de Saint François-de-Sales.

Les associés de ces deux œuvres sont priés de vouloir bien verser, *sans retard*, leurs cotisations annuelles aux collecteurs, afin que ceux-ci puissent les transmettre le *plus tôt possible* à M. le Directeur diocésain.

On nous écrit de Saumur :

Un capitaine de cavalerie, plein de distinction et d'avenir, M. François d'Hédouville, instructeur depuis plusieurs années à l'École de Saumur, vient de dire adieu à ses camarades et à ses élèves pour entrer au Séminaire Saint-Sulpice de Paris. Si l'armée perd un vaillant soldat, les pauvres et les bonnes œuvres de Saumur perdent un généreux protecteur, qui ne manquera pas de faire honneur au Clergé, par ses talents, sa haute piété et son inépuisable charité.

Dom Follenfant.

Nous apprenions, il y a quinze jours, la mort de Dom Follenfant, bénédictin de Solesmes. Nous nous ferions un crime de ne pas consacrer quelques lignes à la mémoire de ce saint Religieux. Avant de se mettre sous la règle de saint Benoît, il travailla pendant dix années dans le diocèse, et tant à Combrée qu'à Saint-Serge, il se fit aimer de tous. Aussi peu d'Angévins allaient à Solesmes, sans rendre visite à celui que l'on appelait le « Père curé. »

Né à Feneu, le 26 avril 1821, Emeric Follenfant fut, à sa sortie du séminaire envoyé professeur à Combrée, où il resta trois ans et laissa les meilleurs souvenirs. Nommé ensuite vicaire à St-Serge, il se livra tout entier aux travaux de son laborieux ministère. Puis, obéissant à l'attrait de la grâce qui le poussait à la vie religieuse, il vint demander l'habit de Saint Benoît à l'Abbaye de Solesmes. Ce

fut le 9 février 1857 qu'il revêtit les livrées du saint Patriarche, et l'année suivante, le 8 septembre 1858, il se consacrait tout entier à Dieu par la profession solennelle qu'il émit entre les mains de Dom Guéranger. Ce dernier n'avait pas attendu jusqu'à ce jour pour apprécier les vertus et le mérite de D. Follenfant. Dès le temps de son noviciat, il préluda en quelque sorte au ministère qu'il devait plus tard remplir, en faisant le catéchisme aux enfants de la paroisse; et son zèle et son dévouement furent récompensés par les fruits les plus abondants. Aussi, lorsque Mgr Nanquette, évêque du Mans, demanda au Père Abbé un de ses moines pour lui confier la paroisse de Solesmes, Dom Follenfant se trouva-t-il tout naturellement désigné pour cette fonction délicate.

Nommé le 10 février 1860, il ne vécut dès lors plus que pour son peuple qu'il édifia pendant plus de vingt ans par son zèle et son dévouement. Bien que les exigences de son ministère lui rendissent parfois difficile l'observation de toutes les prescriptions de la vie monastique, D. Follenfant mettait tout en œuvre pour s'y conformer. Jusqu'au moment où sa santé délabrée l'en empêcha absolument, on le vit assidu aux offices de l'abbaye autant qu'il le pouvait, heureux surtout lorsqu'il lui était donné de joindre sa voix à celle de ses frères qui chantaient la louange divine. Dévoré de zèle pour le salut des âmes de ses paroissiens, il ne s'épargna ni peines ni travaux pour promouvoir à Solesmes le règne de Dieu. Il a eu du moins la consolation de penser que ses labeurs n'avaient pas été stériles, en voyant revivre l'habitude de la fréquentation des sacrements et les pratiques d'une solide piété. Il n'est guère d'années où son cœur n'ait eu à se réjouir de quelques-uns de ces retours qui lui faisaient admirer les richesses de la miséricorde divine sur les âmes. Son dévouement lui attira naturellement l'affection universelle, et cette affection rejaillit jusque sur ses frères en religion, et on en eut une preuve éclatante au milieu des tristes événements qui viennent de se passer à Solesmes. La population tout entière a manifesté à tous les moines les sympathies les plus touchantes.

D. Follenfant aimait la beauté de la maison de Dieu. Aussi n'épargna-t-il rien pour rendre son église moins indigne de l'hôte divin qui daigne y habiter. S'il ne put la reconstruire tout entière, du moins il sut la transformer, la décorer de la manière la plus riche et la plus heureuse. Il trouva moyen d'y joindre une sacristie spacieuse et commode. Pour arriver à ce résultat, que de peines et de travaux il s'imposa! il ne pouvait pas compter sur les ressources de sa paroisse, il lui fallut se faire mendiant pour son église. Grâce à son zèle et à sa persévérance, les habitants de Solesmes ont maintenant une église que pourraient leur envier bien des localités plus importantes. Ils la doivent, et ils savent le proclamer bien haut, à leur Révérend Père Curé.

Bien qu'atteint, depuis plusieurs années déjà, de graves infirmités, il n'en continua pas moins son ministère. En proie à la maladie qui devait l'emporter, il savait surmonter ses souffrances pour se traîner

à l'église, et se mettre à la disposition de tous. Le 5 novembre, veille de l'expulsion des religieux, il reçut le St Viatique et trouva encore des forces pour faire à ses paroissiens en larmes ses dernières recommandations, toutes brûlantes du feu de l'amour de Dieu et de son Eglise. La catastrophe du lendemain retentit douloureusement dans son cœur. Unissant son sacrifice à celui de ses frères, il vécut encore quelques jours, donnant jusqu'à la fin l'exemple d'une résignation et d'une foi admirables. Le concours de la population à ses obsèques a montré combien il était aimé, et comment ses paroissiens sentent la grandeur de la perte qu'ils viennent de faire.

La semaine dernière on a recommencé à discuter à la Chambre le projet de loi sur l'enseignement primaire obligatoire. M. Paul Bert, dont on connaît la haine pour la religion, avait hâte d'aborder cette question. Malgré les justes observations de Monseigneur, la majorité a décidé qu'on entamerait immédiatement le débat. Nous reproduisons ici *l'Officiel* (séance du 4 décembre) :

M. Paul Bert, rapporteur. — Au nom de la commission et avec l'assentiment de M. le ministre de l'instruction publique, je viens demander à la Chambre de vouloir bien prononcer l'urgence. (Très bien ! très bien ! à gauche. — Interruptions à droite.)

Cette demande est motivée par la date à laquelle la discussion se présente. Si nous voulons que la loi puisse arriver en temps utile au Sénat, il est nécessaire d'éviter deux délibérations, toute latitude étant d'ailleurs laissée à la discussion unique. (Très bien ! très bien ! gauche.)

Mgr Freppel. — Je prie la Chambre de ne pas prononcer l'urgence sur ce projet de loi. Ma première raison, c'est que c'est un projet des plus graves que vous ayez jamais discutés, un projet qui touche aux droits et aux intérêts les plus respectables et les plus élevés. Rappelez-vous ce qu'une semblable loi a produit, dans un pays voisin, d'émotion, pour ne rien dire de plus !

Il convient à des législateurs aussi sérieux, aussi clairvoyants que vous, d'apporter dans cette discussion toute la maturité, toute la circonspection possibles. Dans l'intervalle d'une première à une seconde délibération, il pourra se faire plus de lumière dans les esprits. L'opinion publique se prononcera dans un sens ou dans l'autre par ses organes ordinaires.

On nous disait l'autre jour que le gouvernement de la République était un gouvernement d'opinion. Ne laissez croire à personne que c'est un gouvernement d'opinion toute faite, c'est-à-dire de partis pris. (Très bien ! très bien ! à droite.)

J'ajoute une deuxième raison : sur les points en question, il ne saurait y avoir péril en la demeure. Ce projet ne pourra être appliqué au milieu de l'exercice scolaire actuel, par la force des choses, et pour ne pas jeter la perturbation dans l'enseignement primaire, vous serez bien obligés d'en ajourner l'application jusqu'au prochain exercice scolaire.

FOLLENFANT 2387 Emeric, Adolphe (1821-1880)

Combrée (tout) de diocèse d'Angers de à

Combrée (professeur de septième) de diocèse d'Angers de 1844 à 1847